

MOT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS



L'Autorité des marchés publics (AMP) vous transmet le tout premier *Bulletin des partenaires*. Issu d'une volonté de l'AMP de favoriser l'échange d'information entre les différentes organisations qui travaillent au quotidien à renforcer l'intégrité des marchés publics et enchâssé à l'intérieur de sa Planification stratégique 2021-2024, ce bulletin vous sera transmis trimestriellement. Pour ce premier numéro, nous avons mis l'accent sur les principaux constats réalisés par l'AMP depuis l'adoption de la *Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure dans le cadre de son mandat de surveillance*.

Considérant nos pouvoirs et nos champs d'intervention respectifs, nous devons plus que jamais insister et poursuivre nos collaborations et nos partenariats afin d'assurer l'intégrité des marchés publics, mais aussi de répondre aux exigences de la population à l'égard de nos institutions publiques.

Nous vous souhaitons une bonne lecture!

Yves Trudel
Président-directeur général

LOI CONCERNANT L'ACCÉLÉRATION DE CERTAINS PROJETS D'INFRASTRUCTURE

Le 11 décembre 2020, l'Assemblée nationale a adopté le projet de loi 66 (PL66), *Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure*.

Dans cette foulée, une équipe a été créée en avril 2021 à l'AMP. Cette dernière est, entre autres, chargée de la surveillance des projets du *Plan québécois des infrastructures* de plus de 50 millions \$.

Depuis octobre 2021, cette équipe a été bonifiée; elle compte maintenant six enquêteuses et enquêteurs, ainsi qu'un coordonnateur. Cette constitution permet d'augmenter le nombre de visites sur les chantiers, les rencontres sur le terrain auprès des donneurs d'ouvrage, des entrepreneurs et des sous-traitants, et de couvrir le vaste territoire québécois.

MÉTHODOLOGIE

L'équipe a opté pour une stratégie proactive afin de comprendre le marché et, parallèlement, de s'acquitter efficacement de ses responsabilités de surveillance. Cette stratégie repose sur :

- des recherches régulières dans le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) afin de suivre les publications, les conclusions et les annulations d'appels d'offres publics (AOP) découlant des projets;
- plusieurs visites de chantiers et des rencontres avec les différents acteurs du marché, dont plusieurs réalisées à ce jour et de nombreuses en planification;
- la mise à profit des autres équipes de la Direction des vérifications et des enquêtes lorsqu'elles sont en déplacement à proximité des différents projets, et ce, dans le but de prendre des photos et d'informer l'équipe du stade d'avancement des travaux.

Au surplus, des rencontres ont lieu toutes les trois semaines avec la Société québécoise des infrastructures (SQI) afin de discuter des problématiques vécues et d'obtenir des informations utiles dans l'exécution du mandat confié à l'AMP.

CONSTATS CONCERNANT LES PROJETS

- L'AMP constate l'omniprésence de certains entrepreneurs majeurs au Québec pour la réalisation des projets touchés par la *Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure*;
- Les contrats de construction de 12 maisons des aînés n'ont toujours pas été adjudiqués, sur un total de 46 maisons à être construites :
 - De ce nombre, neuf appels d'offres publics visant à sélectionner un entrepreneur général ont été annulés – ce qui a engendré des délais additionnels – et n'ont toujours pas été publiés de nouveau;
- En ce qui concerne les constructions de nouvelles écoles, la SQL s'occupe, en règle générale, des écoles secondaires et des centres de services scolaires des écoles primaires;
- À l'exception des projets de maisons des aînés, la grande majorité des projets en cours en sont à l'étape des services professionnels, et ce, tant au stade des appels d'offres que de la réalisation des plans d'architecture et d'ingénierie.

Situation actuelle dans le marché

- Il y a énormément d'AOP et de projets privés à l'heure actuelle; le marché est saturé, et il l'était même avant la sanction du PL66;
- Les entreprises choisissent les projets qui les intéressent le plus, ce qui explique en partie le faible nombre de soumissions reçues pour plusieurs AOP;
- Les délais de construction sont serrés. Les entreprises hésitent donc à soumissionner puisque leur agenda est généralement bien rempli;
- Face à la pluralité d'AOP, les entreprises manquent de temps pour soumissionner;
- Les délais pour la planification et pour la conception des plans sont courts :
 - Les entrepreneurs observent des erreurs dans les documents d'appels d'offres, ce qui engendre une multiplication des addendas en cours de publication et des modifications en cours de construction;
 - Les changements en cours de construction entraînent des « extras », ce qui occasionne des dépassements de coûts et des délais.

Main d'œuvre

- L'industrie de la construction n'échappe pas à la pénurie de main-d'œuvre :
 - Cette pénurie est plus marquée dans les régions éloignées;
 - Étant donné le plein emploi dans les régions métropolitaines, il est difficile de recruter des travailleuses et des travailleurs pour les régions éloignées;
 - Déplacer des emplois vers d'autres régions occasionne des coûts pour les employeurs;
- Des entrepreneurs généraux signent des lettres d'intention avec certains sous-traitants en leur garantissant des contrats ou des revenus en échange de l'exclusivité de leurs services durant une certaine période, laquelle peut s'échelonner sur quelques années.



Coût des matériaux

- Le coût de certaines matières premières ayant augmenté, le coût des matériaux et des produits finis a également grimpé;
 - Le prix du bois, après avoir connu une hausse fulgurante, a pris une tangente à la baisse et tend à se stabiliser, mais demeure au-dessus des valeurs connues avant la pandémie;
 - Le prix de l'acier a grandement augmenté au cours des derniers mois (les spécialistes parlent de 20 à 30 %). À cela s'ajoute une certaine volatilité, ce qui rend l'élaboration des propositions encore plus risquée;
 - Le prix du béton a augmenté de 7 %. La concurrence est importante dans ce secteur; on observe même une tendance à la seule sélection des projets d'envergure par les contractants, puisqu'ils sont généralement plus payants;
- La fermeture des usines en début de pandémie a engendré un retard de production et, par conséquent, une pénurie de certains matériaux;
- Il y a de moins en moins de producteurs de matières premières, ce qui crée un quasi-monopole, notamment dans les domaines du bois et de l'acier;
- Plus la région est éloignée, plus les matériaux coûtent cher en raison du transport;
- Compte tenu de l'augmentation du coût des matériaux, les soumissions reçues sont souvent plus élevées que les coûts initialement prévus.

BONNE PRATIQUE OBSERVÉE

- Sur le chantier du nouveau complexe hospitalier de Québec (projet du *Plan québécois des infrastructures*), une préoccupation relative au contrôle de la qualité des matériaux et de l'exécution des travaux a été constatée :
 - Par exemple, un laboratoire a été engagé afin de recueillir aléatoirement du béton lors des coulées et de procéder à l'analyse rapide des prélèvements afin de s'assurer que la qualité du béton utilisé soit conforme aux normes inscrites au devis.

QUELQUES STATISTIQUES

Plaintes et communications de renseignements

- Aucune plainte;
- 15 communications de renseignements;
- 20 dossiers d'enquête initiés.

Visites de chantiers et rencontres

- 15 visites de chantiers ont été effectuées;
- 20 entreprises ont été rencontrées (entrepreneurs généraux et spécialisés, producteurs et distributeurs);
- 15 rencontres avec les organismes publics, dont principalement les chargées et les chargés de projets de la SQL.



Répartition géographique des projets

- Sans compter les projets du ministère des Transports du Québec, la *Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure* englobe 129 projets. De ce nombre, 64 % sont situés dans la région métropolitaine de Montréal et aux alentours, dont :
 - 24 dans les régions de Lanaudière, de Laurentides et de Laval;
 - 21 en Montérégie;
 - 37 à Montréal.

PARTENARIATS

Depuis la mise en place de l'équipe consacrée à la surveillance des projets, l'AMP travaille activement à développer des contacts, ainsi que de futurs partenariats avec des organismes, des ministères et des associations, particulièrement dans le domaine de la construction (le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, par exemple).

Ces partenariats visent notamment l'échange d'information concernant des situations qui peuvent être observées ou relatées par les intervenantes présentes ou les intervenants présents sur les chantiers. Des protocoles d'entente sont en cours de rédaction. Ceux-ci auront pour but d'établir les règles de fonctionnement, que toutes les parties souhaitent pérennes.



CONCLUSION

Au cours des mois à venir, plusieurs autres projets seront mis en branle, en plus de ceux déjà en cours d'élaboration ou d'exécution. Devant l'envergure des chantiers, voici les actions que l'équipe projette d'accomplir :

- Assurer le suivi de l'exécution des projets par des vérifications régulières dans le SEAO, des visites sur les chantiers de construction et des états de situation réguliers avec les gestionnaires de projets, et ce, tant du côté des organismes publics que des constructeurs;
- Suivre la situation dans l'industrie de la construction en procédant à des vérifications dans le SEAO en lien avec le nombre de soumissionnaires par appel d'offres et les prix soumis, ainsi qu'au moyen de rencontres avec les différents acteurs du milieu;
- Poursuivre le développement de partenariats et instaurer une communication permanente avec les partenaires.